

CONGRÈS DES MAIRES
Édouard Philippe
en opération déminage

PAGE 32

Rond-point Schuman - BLOIS
02 54 90 90 00
LAURIER
 AUTOMOBILES
 Blois • Amboise • Pocé-sur-Cluse

la Nouvelle République
 Mercredi 22 novembre 2017
 Loir-et-Cher Sud
 lanouvellerepublique.fr
 1,10 € n° 22244
Le nom de bébé panda dévoilé le 4 décembre
 voir sur le site lanouvellerepublique.fr

La Sologne malade de l'engrillagement

PAGES 2 ET 3



ENQUÊTE. Derrière les clôtures, pointe désormais aussi la question du bien-être animal et surtout d'une catastrophe sanitaire redoutée. (Photo NR)

BLOIS
 Il conduisait avec 2,34 g dans le sang

PAGE 4

AUTOMOBILE
 La Racecar a le vent en poupe

PAGE 27



(Photo NR, Sébastien Gaudard)

ROMORANTIN
 Les services à la personne filière d'avenir

PAGE 19

VENDOME
 Cinq blessés dans l'accident à un carrefour

PAGE 4

LOIR-ET-CHER
 Dire non aux violences faites aux femmes

PAGES 4 ET 11

FIAT TIPO
 À PARTIR DE **10990€***
 SANS CONDITION

- CLIMATISATION
- RADIO UCONNECT™
- GARANTIE 3 ANS

IL Y A MOINS BIEN MAIS C'EST PLUS CHER
* Prix spécial pour l'achat d'une Fiat Tipo Berlin 1.4 95 ch neuve, incluant l'extension de garantie Maximum Care (Couverture maximum) 7x1 an ou 100 000 km, au premier des deux termes définis. Modèle présenté: Fiat Tipo Berlina Easy 1.4 95 ch avec option Pack Style et peinture métallisée. Incluant l'offre: 14 990 € Tarif conseillé au 01 69 17. Offre non cumulable, réservée aux particuliers, valable jusqu'au 31/12/17 dans la réseau Fiat participant. RCS Versailles 305 493 173. CONSOMMATION CYCLE MIXTE (L/100 KM) ET ÉMISSIONS DE CO₂ (G/KM) DE LA GAMME TIPO: DE 3,1 À 6,5 ET DE 69 À 140. www.fiat.com

VOTRE NOUVEAU CONCESSIONNAIRE SUR BLOIS
LAURIER AUTOMOBILES
 Blois • Amboise • Pocé-sur-Cluse
Rond-point Schuman à Blois - 02 54 90 90 00

R 27670 - 1122 - 1,10 € 41S



“ Encerclé de toutes parts ”

A Yvoy-le-Marron, le régisseur d'une propriété privée est parti en croisade contre les grillages qui poussent autour de lui. Sans issue, pour l'heure...

Lis font vivre les communes, d'accord, mais comme n'importe quel habitant. Si « l'appel aux pinces » lancé sur la Toile au moment de la sortie du film L'École buissonnière de Nicolas Vanier n'a pas débouché sur un découpage de mailles en bonne et due forme, certains Solognots ont décidé de s'engouffrer dans la brèche de ce grillage qu'ils estiment gâcher le paysage depuis trop longtemps. Sans arme juridique pour faire face aux grands propriétaires qui les érigent.

A quelques exceptions il est vrai. Le maire de Vouzon – comme celui de Millançay plus récemment – a pu brandir son Plan local d'urbanisme lorsqu'une clôture de 2 mètres de hauteur s'est mise à pousser il y a quelques années. « J'avais l'outil pour intervenir puisqu'une hauteur maximum est inscrite dans le PLU ; j'ai fait appel au bon sens et à son intelligence et ça s'est bien passé », explique l'élu solognot.

Deux PLU, deux mesures...

S'il avait été situé à 15 km de là, sur la commune d'Yvoy-le-Marron, les choses auraient peut-être été différentes. Au grand dam de Sébastien Camus, le régisseur du domaine de Villedard depuis plus de 20 ans, qui tente d'alerter l'opinion publique et les élus, jusqu'aux ministres de l'Intérieur et de l'Ecologie, sur les grillages qui poussent autour



Sébastien Camus, avec les époux Louis, qui se battent depuis 20 ans au sein de l'association Les Amis des chemins de Sologne.

de sa propriété. « Ça fait deux ans que je me bats, déplore-t-il, entravé par environ 4 km de clôtures, encerclé de toutes parts. Et ce n'est pas fini, ça continue à acheter, dans le triangle Chautmont-sur-Tharonne, Yvoy-le-Marron et La Ferté-Saint-Aubin ». Quand Nicolas Vanier s'est emparé du sujet dans les 20 Heures nationaux, le garde solognot a vu l'occasion rêvée de peser dans l'espace médiatique au côté de l'association des Amis des chemins de Sologne qui compte depuis quelques semaines un nouvel adhérent de choix en la personne du réalisateur du Loiret. « Ça fait 20 ans qu'on lutte contre l'engrillagement, on aimerait les voir tomber avant de crever », lâche Marie Louis.

« Le droit de s'enclore n'est pas interdit, mais le droit de rester libre non plus », résume celle qui se bat avec son époux Raymond contre les entraves aux chemins ruraux depuis le Cher voisin.

Nicolas Vanier dans la mêlée

Ce droit de propriété, le maire d'Yvoy-le-Marron, 600 âmes, explique ne pouvoir en aucun cas s'y opposer. « C'est un peu dommage effectivement d'avoir ces clôtures, mais tant qu'il n'y aura pas de législation... », glisse Daniel Lombardi dont la carte communale, « deux fois moins chère qu'un PLU », ne fixe aucune limite en matière de pose de grillages. S'il dit « comprendre le malaise, quand

on se retrouve encerclé », le maire d'Yvoy, rappelle que seul le « Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) permettra à l'avenir d'agir ». Pas avant l'horizon 2020, donc.

En attendant, le garde de Villedard n'a donc d'autre choix que de regarder piquets et fil de fer pousser, à 1,38 m de hauteur a-t-il mesuré, rehaussés à certains endroits d'un fil barbelé. Sans qu'aucune infraction à la loi ne puisse être relevée, confirme Jean-Joël Courthial, le chef de service de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) du Loir-et-Cher. « Lorsqu'on lui a fait remarquer que la grille canadienne était interdite par délibération communale, il l'a fait retirer », note d'ailleurs un habitant d'Yvoy-le-Marron qui évoque la « position legaliste » du propriétaire incriminé.

Reste que « depuis un an, un an et demi, ça pousse comme des champignons », lâchent les Amis des chemins de Sologne à propos de l'engrillagement général de la Sologne. Cette accélération est confirmée par les agents de l'ONCFS en charge de l'inventaire : « On en est à 1.220 kilomètres de grillage, un minimum puisque tout n'a pas encore été relevé. Au bas mot, on sera à 1.500 km à l'arrivée ». Un phénomène « peu glorieux », reconnaissent-ils, surtout quand les termes de « solognisation » ou « solognification » se mettent à circuler. Eux, hors Sologne.

•• Vols de champignons et valse de sangliers

« C'est une histoire sensible en Sologne. » D'un côté, les défenseurs d'une Sologne ouverte qui estiment que le gibier doit pouvoir circuler et que les clôtures dénaturent le paysage. De l'autre, des propriétaires qui ont mis le prix et dénoncent des intrusions répétées, « pour les champignons, mais aussi les bois de cerf, le houx ou encore le sapin », énumère Hubert-Louis Vuitton. « A 50 %, président de la fédération de chasse, à 50 % propriétaire », il reconnaît que la position n'est pas des plus aisées à trancher. Mais le fait finalement : « C'est comme ça, il faut vivre avec, même si ce n'est pas agréable moi je préfère une propriété ouverte ».

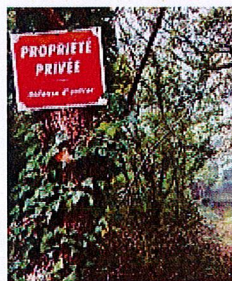
Ouverte, mais sous certaines conditions, reconnaît celui qui a tout de même installé une clôture « par sécurité, le long de la route sur 800 mètres. Je préfère avoir un grillage qu'un mort sur la route. On ne peut pas deman-

der à un propriétaire de ne pas se prémunir ».

Ces clôtures d'1m 20 maximum, qui laissent passer les cervidés, tous les propriétaires et chasseurs rencontrés les plébiscitent en revanche. Pour la protection des chiens le long des routes et contre les visiteurs indésirables que sont les sangliers, « un vrai fléau ».

“ Pour la sécurité, mieux vaut un système d'alarme ”

« Avant qu'on pose les clôtures, il y a eu jusqu'à 30.000 euros de dégâts, on ne pouvait plus rien récolter », se remémore Blandine Terrier, qui porte la double casquette d'éleveuse et chasseuse sur sa propriété de Vernou-en-Sologne. « Les chasseurs payent les dégâts de gibiers, ils sont donc en droit de vouloir protéger les cultures », souligne pour sa part Bernard Divisia, du Comité cen-



Beaucoup déplorent les intrusions.

(Photo archives NR)

tral agricole de la Sologne. Qui avance aussi un argument moins rationnel : « C'est dans la culture française de vouloir s'enclore ». Au-delà du fait de vouloir « être chez soi », pour Xavier Gassel, le réalisateur d'Une maille de trop (lire par ailleurs), c'est surtout « l'obsession de la chasse, ils invitent les amis, il faut qu'il y ait

du gibier » qui pousserait certains propriétaires à ériger des « murs » de 2 mètres. « Chasser toute l'année, faire ce qu'ils veulent, pour moi c'est un non-sens de la chasse », juge Blandine Terrier. Hubert-Louis Vuitton va même plus loin, à propos de ces « 5 ou 6 propriétaires, pas plus », pointés du doigt de toute part : « Ce sont des gens tellement importants qu'ils s'en fichent. S'ils vous disent c'est pour la sécurité, c'est faux. Les champignons ? Il n'y en a même plus tellement il y a de sangliers qui piétinent le biotope ».

Agents immobiliers spécialisés dans les grandes propriétés, Emmanuel Lebert et Thierry Tallon ne le contrediront pas sur ce point. « Une clôture c'est entre 20.000 et 30.000 euros du kilomètre. A ce prix, si c'est pour la sécurité, mieux vaut mettre en place un système d'alarme, bien plus efficace ».

billet

Fermé

« Dys... quoi ? » Cette interrogation à propos de l'étude Dysperse (DYNamique SPatiale et temporelle de l'EngRillagement) entendue de la part de personnes pourtant au fait du sujet est pour le moins évocatrice. A peine deux ans après sa conclusion, fruit de trois années d'étude et 600.000 euros, aucune des thèses, notamment sur la biodiversité, ne subsistent dans les esprits. Preuve qu'aussi visibles soient-elles ces clôtures n'ont pas encore complètement gagné le domaine public dans cette Sologne si attachée à la propriété privée.

le chiffre

475.000

C'est le nombre de vues qu'enregistre la vidéo postée par Nicolas Vanier

le 6 octobre pour dénoncer « ce cancer qui est en train de tuer la Sologne ». Le fait d'« une dizaine de propriétaires qui se sont accaparés les grands territoires en Sologne et qui n'ont rien trouvé de mieux depuis une dizaine d'années que de s'engrillager pour créer des sortes de zoos pour y pratiquer ce qu'ils appellent de la chasse... » Dans son combat contre l'engrillagement, le réalisateur du Loiret doit être reçu par le ministre Nicolas Hulot fin janvier.

repères

> L'enclos, notion juridique stricte, doit être attenante à une habitation, faire plus de 2 mètres de haut, empêcher le passage de l'homme comme de tout gibier à poils et donc demeurer hérmétiquement fermé. Moins de 10 enclos de ce type sont enregistrés dans le Loir-et-Cher selon l'ONCFS. Les agriculteurs et sylviculteurs sont les seules exceptions.

> Les parcs, notamment la hauteur des clôtures, ne peuvent être encadrés que par les communes, le PLU et bientôt le PLUi ou le Schéma de cohérence territoriale (Sct) à plus grande échelle.

> Certains procédés sont en revanche répréhensibles, comme les trappes amovibles dans le grillage, susceptibles de contournement de 5^e classe et d'une amende de 1.500 euros, « assorties du retrait du permis de chasse », rappelle Jean-Joël Courthial, en s'appuyant sur un arrêté ministériel de 1986. Le service de l'ONCFS est missionné pour une douzaine d'enquêtes liées aux clôtures par an.

l'enquête



La Sologne malade des grillages

Derrière les clôtures de deux mètres, pointe désormais aussi la question du bien-être animal et surtout d'une catastrophe sanitaire que tous redoutent.

Monsieur le maire ? Mais il vient chasser chez moi. Il aurait peur de ne plus être invité... Cette phrase résume à elle seule le lien qu'entretient une partie des élus de Sologne avec les grands propriétaires. Au-delà du fantasme de la propriété cachée, à l'ombre de laquelle tout serait permis, elle illustre surtout la difficulté à intervenir même lorsque le règlement local permettrait dans les faits de mettre son nez dans la sacro-sainte propriété privée.

« Manque de courage politique »

Légiférer ? « Cela dédouanerait pas mal de maires qui ne veulent pas se fâcher avec les propriétaires », reconnaît Christian Mauchien, maire de Vouzon : « Une loi aurait le mérite d'harmoniser les choses ». En « off », certains vont plus loin et déplorent un « manque de courage politique » de toutes parts. « Il faut dire que les maires subissent une grande pression », livre un représentant des services de l'État qui met en avant « la peur de se retrouver face à une armada d'avocats ».

Quant aux « parlementaires. La plupart viennent chasser chez nous », chasse d'un revers de main Hubert-Louis Vuitton. « Les ministres, pareil », lâche-t-il, un sourire entendu.

Au-delà de l'aspect politique, l'argument économique et le poids que pèsent ces nouveaux arrivants, sont souvent brandis en bouclier. « Monsieur X doit



Au-delà de la clôture, la chasse « pas convenable » est dénoncée.

avoir une bonne dizaine de salariés. Il fait travailler les entreprises locales, sans compter que lorsqu'il fait venir du monde, ça remplit l'hôtel et le restaurant », n'y va pas par quatre chemins Daniel Lombardi, à Yvoy-le-Marron. « A Saint-Viâtre, sans les grands propriétaires on aurait 50 ou 60 emplois de moins », avance, dans le même esprit, Christian Léonard, pour sa commune. Même si, proclame-t-il, comme la quasi-totalité des élus interrogés, « Je pense qu'il ne faut pas clôturer ».

En 2012, l'écrivain solognot Pierre Aucante s'était engagé fermement contre les clôtures en publiant nombre d'articles dans la presse. Il est cette fois resté dans l'ombre, persuadé que « cette campagne a peut-être même empiré le phénomène » et

« globalement, ce que fait Nicolas Vanier est contre-productif ». Il juge aujourd'hui que la solution est intrinsèquement éthique : « S'il n'y avait pas de problème de chasse, il n'y aurait pas de problème de grillages. Ce qui me fait dire que la solution est du côté des chasseurs, qu'elle ne viendra pas d'en haut ».

Le grillage ne serait au final que l'arbre qui masque la forêt d'un débat de société beaucoup plus vaste. « Les gens vont tomber des nues quand ils vont découvrir le tableau de chasse de M. X, avec 100 à 150 sangliers alignés par terre », lâche Pierre Aucante.

Des chasses que certains n'hésitent plus à qualifier de « tue-ries ». Dans le Loiret, Jean-Joël Courthial, responsable de l'ONCFS parle d'une propriété où quelque « 250-300 sangliers

sont tués en une journée et sur un territoire semi-ouvert. Quand ils sont nourris et laissés tranquille pas besoin d'enclos ».

« Retourner vers une chasse supportable »

« Soit on retourne vers une chasse supportable, soit la Sologne prend le risque d'être mise au ban de la société un jour », estime Pierre Aucante alors que la question du bien-être animal secoue aujourd'hui le débat public.

Sans parler du prisme sanitaire, plus préoccupant encore. Et pas si utopique que cela, rappelle l'agricultrice Blandine Terrier qui habite Vernou-en-Sologne, où la carcasse d'un sanglier infecté par la tuberculose bovine a été découverte en 2015. Tous les chasseurs (et éleveurs) ont désormais en tête les risques d'épizootie et les conséquences qu'aurait une contamination en cercle clos, à l'intérieur des parcs de chasse. « Ce qui m'inquiète c'est les bêtes qu'on peut y lâcher, les risques de consanguinité », glisse Blandine Terrier.

Le président de la Fédération des chasseurs, Hubert-Louis Vuitton, n'a pas non plus oublié : « Ça a été la petite alerte, heureusement, mais c'est la preuve que tout peut arriver. Ce qui me fait peur c'est la réintroduction d'animaux, cette gestion interne qui va nous apporter un problème sanitaire demain. Et conduire à l'interdiction de la chasse ».

la phrase

« Ce qui est en train de se passer, c'est une évolution sociale. Je pense qu'un jour le législateur va s'emparer du sujet et mettre des garde-fous, c'est inéluctable. Quand une épizootie va se déclarer dans un de ces parcs, c'est le ministre de la Santé en personne qui débarquera en Sologne. »

Ce n'est pas un anti-clôtures qui s'exprime mais Bernard Divisia, le président du Comité central agricole de la Sologne (CCAS), qui regroupe plus de 600 propriétaires, répartis sur quelque 100.000 ha des trois départements de la Sologne.

Le représentant des propriétaires, tous également chasseurs, souligne le « principe constitutionnel qu'est le droit de s'enclore. Mais aujourd'hui, d'autres droits viennent s'entrechoquer, notamment le droit environnemental ». Ce « club » plutôt tourné vers les traditions s'est récemment positionné « contre les enclos » (lire par ailleurs) « car ils posent au moins trois problèmes : juridique, car la bête sauvage n'appartient à personne (NDLR) En droit, on dit qu'elle est res nullius » ; fiscal, pour les plans simples de gestion pour la sylviculture, et le plus important, sanitaire, car il n'y a plus de brassage d'animaux et donc un risque fort d'épidémie ».

Dans le cadre du Scot du pays de grande Sologne, en cours d'élaboration depuis 2 ans pourrait, le CCAS a souhaité intervenir « contre la multiplication des clôtures infranchissables au grand gibier ».

en bref

MÉDIAS Une (nouvelle) maille de trop...

« On pensait avoir crevé l'abcès, que ça allait se calmer ». Cinq ans après la sortie de son documentaire « Une maille de trop », consacré à l'engrillagement de la Sologne, le réalisateur Xavier Gasselien constate que le phénomène est loin d'avoir reculé. Pire, « c'est l'inverse qui se passe ». Forcé de reconnaître que les clôtures ont la peau dure, le vidéaste de La Ferté-Imbault travaille sur un nouveau film « pour faire l'état des lieux et voir ce qui se passe aujourd'hui ». Ce documentaire de 52 minutes est en phase d'écriture.

ENQUÊTE

Laurence Texier

Quelles solutions demain ?

Guillaume Peltier, le nouveau député du Loir-et-Cher, explique s'être déjà emparé du dossier, « dans la concertation et sans précipitation ». Après avoir rencontré la plupart des acteurs du territoire, il avance plusieurs propositions concrètes sans donner à ce stade de préférence. « Ça peut être de limiter les clôtures en hauteur, en surface ou une distance par rapport aux chemins et à la route ; l'interdiction de l'introduction d'animaux dans les parcs privés ou l'interdiction de chasser à l'intérieur ». Le député met aussi sur la table l'idée d'une « clôture naturelle qui laisserait passer le gibier » et regarde vers le Scot et PLU, dont la refonte « représentera une grande opportunité à saisir à l'horizon 2019-2020 ».

Hubert Louis Vuitton. « Ce n'est pas sur l'engrillagement que l'on pourra agir mais sur la chasse dans ce fameux parc pas



Jean-Joël Courthial, ONCFS.

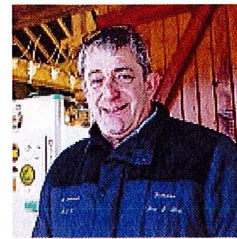
beau, qui empêche la circulation des animaux et que certains utilisent pour des chasses pas convenables. Mon souci, c'est de faire limiter les chasses intensives de sangliers » explique le président des chasseurs de Loir-et-Cher : « Si demain on réglementait la chasse dans ces parcs, ça limiterait déjà le problème des clôtures ».

Jean-Joël Courthial. « Déjà, si les maires utilisaient le règlement communal qui existe, cer-



Guillaume Peltier, député.

tains grillages n'existeraient pas », estime le responsable de l'ONCFS, qui cite aussi quelques « précédents » dans la loi : « Sur les installations de chasse de nuit pour les oiseaux d'eau qui avait suscité un vaste débat, le compromis a été de légiférer pour dire qu'on pouvait restaurer mais pas créer de nouvelles installations ». Autre piste : « l'absence de nourriture artificielle aurait certainement du mal à passer dans le monde



Hubert-Louis Vuitton, Fédération des chasseurs.

de la chasse, mais elle permettrait de revenir à quelque chose de beaucoup plus naturel ». Le responsable de l'ONCFS évoque aussi l'idée de « taxer les enclos totalement hermétiques ».

D'autres comme l'association des Amis des chemins de Sologne regardent vers la Belgique, notamment la Wallonie, qui a interdit la chasse dans les propriétés closes.

